



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE RÉGIONAL - TOULOUSE – 3 NOVEMBRE 2021

# Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche du site toulousain signent une convention de partenariat avec le CNRS

Le mercredi 3 novembre 2021 à 15h, Antoine Petit, président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) a signé la convention partenariale du site toulousain avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche : Institut national polytechnique de Toulouse, Institut national des sciences appliquées de Toulouse, Université Toulouse 1 Capitole, Université Toulouse – Jean Jaurès, Université Toulouse III - Paul Sabatier et l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées (UFTMP). Ce document formalise les engagements et objectifs de chacun dans le cadre d'une politique de recherche concertée sur le territoire pour six ans notamment le co-pilotage des unités communes et sa mise en œuvre opérationnelle.

Second au niveau national pour le CNRS en termes de moyens humains et de production scientifique, le site toulousain réunit plus de 6.500 personnels permanents, répartis sur plus d'une centaine d'unités. Il dispose d'une renommée internationale sur de nombreux champs thématiques et couvre l'ensemble des disciplines scientifiques.

Cette convention fixe les contours d'une politique scientifique partagée entre tous les établissements du site, en tenant compte des spécificités de chacun des partenaires. Elle se décline en 6 pôles de coordination de recherche regroupant l'ensemble des unités de recherche du site par grands champs thématiques, ainsi que par 6 axes scientifiques transversaux représentant les 6 défis sociétaux sur lesquels les communautés du site sont engagées : changements globaux, dynamiques et protection des écosystèmes ; transition énergétique et nouveaux itinéraires de la matière ; aéronautique, espace et nouvelles mobilités ; numérique et société ; patrimoines, innovations/créations, controverses et biologie, santé, bien-être.

Par cette convention, les signataires s'engagent à se concerter pour attribuer des ressources humaines et financières aux laboratoires du site toulousain et à soutenir en priorité la stratégie scientifique du site. La convention mentionne également des objectifs de simplification administrative, de soutien à l'activité de recherche et à la mobilité des personnels, à l'accueil des doctorants et des doctorantes ou encore de développement à l'international. Elle fixe par ailleurs des règles de fonctionnement dans le domaine de l'information scientifique, du transfert technologique, de la propriété intellectuelle ou encore de la gestion des contrats de recherche.

Les établissements partenaires du site toulousain s'engagent également à mettre en place des actions de sensibilisation et de formation pour accélérer l'évolution vers la parité et vers des carrières égales dans tous les métiers mais aussi en matière de déontologie et d'intégrité scientifique ou encore en faveur du développement accéléré de la Science Ouverte.

Enfin, la convention prévoit l'intégration des objectifs de développement durable dans les pratiques de la recherche et incitent les unités à réfléchir à l'impact environnemental de leurs activités, afin de contribuer à sa régulation.

La convention est signée pour 6 ans et est entrée en vigueur en janvier 2021.

### Contact

---

Presse CNRS | Clément Blondel | T +33 6 12 30 49 67 | [clement.blondel@cnrs.fr](mailto:clement.blondel@cnrs.fr)



De gauche à droite : Antoine Petit, président-directeur général du CNRS ; Jean-Marc Broto, président de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier ; Marie-Christine Jaillet, vice-présidente commission recherche de l'Université Toulouse – Jean Jaurès ; Laurence Calandri, vice-présidente du conseil d'administration de l'Université Toulouse-I Capitole ; Bertrand Raquet, directeur de l'INSA Toulouse ; Catherine Xuereb, présidente de Toulouse INP et Philippe Raimbault, président de l'Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées. © CNRS/Frédéric Maligne

